

Haute Normandie

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	8,8 M€
Programmation initiale logement	8 M€
Programmation complémentaire	0

Projets acceptés	7,4 M€
Projets sous instruction	0
Total	7,4 M€
Projets en attente d'instruction	nc

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Montant de l'aide :

Le taux maximum de subvention est de 36% de l'assiette éligible pour les E, F et G et de 20% pour les D.

L'intervention du FEDER par logement est comprise entre 1.200€ et 5.400€.

Le montant cumulé des aides publiques ne peut dépasser 50% du coût total éligible pour les E, F ou G et 20% pour les D.

Critères d'éligibilité :

-Un niveau de consommation énergétique avant travaux supérieur à 200 kwh/m²/an et les plus consommateurs des classes D. Les classes E, F et G seront prioritaires.

-Un niveau de consommation après travaux inférieur à la cible de 195 kwh/m²/an

-Un gain minimal de 80 kwh/m²/an.

-Programme d'au moins 24 logements collectifs ou opération groupée d'au moins 10 logements individuels.

Plusieurs critères de priorité ont été ajoutés à la plaquette officielle :

- L'intérêt énergétique du projet : rapport entre les euros dépensés et les KWH gagnés au mètre carré.

- L'implication des bailleurs en termes de sensibilisation des locataires.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.069
Investissements générés	29,3 M€
Emplois locaux induits	416

Commentaires

La mise en œuvre du FEDER a été facilitée par un partenariat inscrit dans le temps. Dès 2008, l'USHHN s'est positionnée auprès des autorités de gestion en faisant remonter les besoins des bailleurs, issus du premier travail d'approximation lié au référentiel régional 2007. Le recensement des besoins en réhabilitation du parc Haut Normand réalisé sur la période de mai 2009 à décembre 2009 a étayé la négociation sur les critères d'éligibilité.

Il y a eu une difficulté de la part des services instructeurs à respecter un partenariat de bout en bout. A suivi une période de validation interne (services de l'Etat et collectivités locales) à laquelle l'Association régionale Hlm n'a pas été associé, ainsi qu'à l'évolution nécessaire des règles en cours d'instruction ou des règles d'arbitrages ou de régulation entre organismes pour rentrer dans l'enveloppe insuffisante par rapport aux besoins.

Dossiers complexes à monter, beaucoup de demandes de pièces complémentaires notent les organismes. Cependant, on peut se féliciter du nombre de dossiers déposés et instruits dans des délais raisonnables. En avril 2010, presque la totalité de l'enveloppe était attribuée.

Bel effet levier pour les réhabilitations thermiques en Haute Normandie.

Points à améliorer : Une plus grande lisibilité des circuits de décision et plus de transparence de la part de l'autorité de gestion.

Contact personne ressources : Marie Lorraine Hibon, Directrice Union sociale pour l'habitat de Haute-Normandie, +332.81.45.50

